

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Construction d'un entrepôt de stockage d'alcool de bouche au niveau de l'ECOPARC D'ACTIVITES DU PRE SAINT DENIS sur le territoire de la commune de NUIITS-SAINT-GEORGES,

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale SPIRIBAM

Nom, prénom et qualité de la personne Gregoire GUEDEN
habilitée à représenter la personne morale Président

RCS / SIRET 4 8 9 1 1 3 0 9 2 0 0 0 4 8 Forme juridique SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
1. Installations Classées pour la protection de l'environnement (dans les conditions et formes prévues au titre Ier du livre V du code de l'environnement)	Projet soumis à Autorisation au titre de la rubrique 4755.2 donc soumis à examen au cas par cas Confère tableau de l'article R122-2 du code de l'environnement

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Construction d'un bâtiment de 3 201 m² sur une nouvelle zone dédiée à des activités industrielles et commerciales de la commune de Nuits-Saint-Georges en Côte d'Or (21) - zone ECOPARC d'activité du Pré Saint-Denis en bordure de l'autoroute A31. Ce bâtiment sera utilisé en tant que plateforme logistique pour le stockage d'alcool de bouche, pour le stockage d'environ 1 200 000 litres de produits (1200 m³).

Le terrain d'assise du projet est actuellement vide de toute construction et aménagement.

Le bâtiment projeté a une surface au sol de 3 195 m² avec une hauteur maximale de 10 m. Il est composé de :

- un bâtiment de stockage d'alcools de bouche d'environ 2 841 m² au sol, composé de deux cellules contiguës sur un seul niveau et de locaux annexes (bureaux de quais, local de charge).
- un bâtiment d'environ 360 m² au sol, sur 2 niveaux, accolé au bâtiment de stockage intégrant des locaux sociaux, les bureaux du personnel, un réfectoire, ainsi qu'un magasin de vente recevant du public (ERP de type M – présence possible de 9 tiers en simultané) .

4.2 Objectifs du projet

L'entrepôt est dédié au stockage d'alcool de bouche en provenance des Antilles pour redistribution sur le marché Européen.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Construction d'un bâtiment d'environ 3201 m² comprenant notamment deux cellules de stockage contiguës d'une surface totale de 2841 m² et d'un bâtiment à usage de bureaux accueillant également des locaux sociaux et un magasin de vente aux particuliers d'environ 360 m² au sol.

Les travaux de construction se feront sur une zone d'activité en cours de développement. Les travaux de construction du bâtiment se feront après mise à disposition du lot d'assise du parc d'activité soutenu par la communauté de commune de Gevrey Chambertin et Nuits-Saint Georges.

Les aménagements se feront suivant les étapes suivantes :

- travaux de terrassement,
- construction des cellules de stockage et aménagements intérieurs,
- construction de l'annexe,
- aménagement des abords,
- aménagement de l'annexe.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet consistera en une activité de logistique et une activité de vente directe aux particuliers d'alcools de bouche.

L'activité logistique se décomposera comme suit :

- Réception des marchandises conditionnées,
- Stockage,
- Reconditionnement et préparation des commandes,
- Expédition.

Les marchandises conditionnées pour la plupart sur palettes en provenance d'autres sites du groupe, seront déchargées des véhicules de transport au niveau des 3 quais de la cellule 1 prévus à cet effet, puis entreposés soient en cellule 1 en vue d'être reconditionnées avant stockage en cellule 2, soient directement stockées en cellule 2.

Dans la plupart des cas, ces marchandises seront reconditionnées et réexpédiées au niveau des 3 quais de chargement de la cellule 2, vers des sites clients.

Il est prévu un mouvement de xx poids-lourds maximum dans le cadre du projet. Ces mouvements de véhicules comprennent à la fois les mouvements liés aux approvisionnements et aux expéditions de marchandises.

Les horaires de travail sont de 8h -12h et 13h30-17h30 (16h30 le vendredi) en jours ouvrés du lundi au vendredi.

Se reporter également à l'annexe 0 du présent dossier pour plus de précision.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à une demande d'autorisation environnementale au titre des ICPE notamment à autorisation pour la rubrique 4755.2 de la nomenclature des ICPE.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Entrepôt logistiques (76 x 37 m ²)	2776 m ²
Annexe à usage de bureaux et local commercial (425 m ² en rez de chaussée et 308 m ²)	733 m ²
Surface de voirie	3926 m ²
Espace vert	2570 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

ECOPARC d'activité du Prés Saint
Denis 21700 Nuits-Saint-Georges

Coordonnées géographiques[†]

Long. 04° 97' 20" N Lat. 47° 13' 39" E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

[†] Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II. A titre informatif, la ZNIEFF la plus proche est la suivante: - ZNIEFF type I "NUITS-SAINT-GEORGES ET SES COTEAUX" (Identifiant national : 260030354 et identifiant régional : 12001026) distances à environ 530 mètres à l'Est du projet.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas en zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans une zone couverte par un arrêté biotope.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas sur le territoire d'une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle, une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional. A titre informatif, le parc naturel régional du MORVAN se situe à environ 50 km à l'Ouest du projet.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de bien inscrit au patrimoine mondiale ou sa zone tampon, monument historique ou ses abords, site patrimonial remarquable, identifiés dans l'environnement très proche du projet.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas en zone humide

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques d'après les informations recueillies sur le site georisques.gouv.fr.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans un site ou des sols pollués d'après les informations recueillies sur le site georisques.gouv.fr.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans une zone de répartition des eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun captage d'AEP n'est localisé dans l'environnement du site d'assise du projet. On note la présence de trois puits au Nord du site à environ 1,5 km permettant l'alimentation de la commune de Nuits-Saint-Georges. Le terrain d'implantation du projet est en dehors des périmètres de protection rapprochés et éloignés selon les informations recueillies dans le rapport de présentation du PLU de Nuits-Saint-Georges (octobre 2016)
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans un site inscrit. A titre informatif, le site inscrit le plus proche est situé à environ 4,5 km au Nord Ouest, site inscrit Combes de la Serrée.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas inclus dans un site Natura 2000. A titre informatif, les sites les plus proches sont : - "Gîtes à habitats à chauves-souris" à environ 0,6 km à l'ouest, - "Forêt de Cîteaux et environs" à environ 1,3 km à l'Est et au Sud.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans un site classé.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est raccordé au réseau d'eau communale. Il n'y aura pas de prélèvement d'eau dans le milieu naturel. Les seuls besoins en eau concernent uniquement les besoins liés aux activités tertiaires du site (sanitaires).
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas de drainages ou de modifications prévisibles des masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne sera pas excédentaire en matériaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne sera pas déficitaire en matériaux.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain d'implantation du projet se situera au sein de la zone d'activités ECOPARC, zone aménagée (les réseaux seront déjà mis en place, ainsi que les voiries liées à la zone ECOPARC). IL n'est pas prévu de défrichement. => incidence du projet limitée sur les milieux naturels et habitats d'espèces d'intérêt.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain d'implantation du projet est séparé des zones Natura 2000 identifiées précédemment par de nombreuses infrastructures : routes, zones d'habitations. Ces infrastructures morcellent le fonctionnement écologique du territoire et séparent de fait le projet des zones Natura 2000. Par ailleurs les activités de stockage d'alcool de bouche ne sont pas susceptibles d'engendrer de rejet dans le milieu => Aucune incidence du projet n'a été identifiée ou envisagée sur les sites Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe dans aucun des périmètres de protection pour le patrimoine. Pas de consommation d'eau potable supplémentaire (hormis quelque m3 dans le cadre d'usage sanitaire lié à la présence d'une vingtaine de salariés). L'entrepôt ne sera pas doté d'équipements pouvant être à l'origine de nuisance sonore. Le projet n'engendra pas d'incidences supplémentaires.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est implanté dans une zone Ecoparc en cours de développement compatible avec le schéma directeur du département. La zone est implantée dans le prolongement d'une zone d'activité existante. => incidence nulle du projet sur la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après les informations recueillies sur le site georisque.gouv.fr, le projet n'est pas concerné par des risques technologiques.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après les informations recueillies sur le site georisque.gouv.fr, le projet n'est pas concerné par des risques naturels.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les rejets atmosphériques du projet seront faibles et liées exclusivement aux mouvements de véhicules dans son enceinte. Ces mouvements de véhicules ne représenteront que 6% du bruit fond lié au trafic routier alentour. De ce fait l'impact sanitaire du projet sera négligeable par rapport au bruit de fond environnemental actuel. Par ailleurs l'activité de stockage d'alcools de bouche, en elle-même n'est pas susceptible d'engendrer des risques sanitaires.
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet concernant un entrepôt de stockage d'alcool de bouche entraîne une augmentation des flux de poids lourds nécessaires à la fois pour l'approvisionnement en produits et pour les expéditions vers site client. Le projet engendra une augmentation de 6% du trafic routier de la RD8 et moins de 3% du trafic routier de la RD116. Soit une incidence limitée car largement inférieur à 10% du trafic PL.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les nuisances sonores seront faibles, l'activité de stockage n'étant pas à l'origine de nuisance sonore, et uniquement liés à la circulation des véhicules nécessaires aux activités de l'entrepôt. Les réceptions et expéditions de marchandises s'effectueront en horaires de journée, pendant les jours ouvrés (lundi au vendredi) avec utilisation de flotte de véhicules entretenus.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les activités de stockage ne seront pas à l'origine de nuisances olfactives.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les activités de stockage ne seront pas à l'origine de vibration. Les activités proches du site connues à la date de dépôt du dossier ne sont pas génératrice de vibration.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les activités de stockage ne seront pas à l'origine d'émissions lumineuses => limitation des éclairages extérieurs au seul raison de service et de sécurité.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'activité de stockage d'alcools de bouche n'engendrera pas en elle-même de rejets dans l'air. Par ailleurs, il n'est pas prévu dans le cadre du projet l'installation d'installations de combustion (chaudière, groupe moto pompe par exemple)
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune utilisation d'eau pour les activités de stockage. Le stockage est limité à de l'alcool de bouche. Aucun stockage de liquides dangereux.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les seuls effluents observés sont : - eaux usées d'origine domestique qui seront traitées par le réseaux d'assainissement de la comcom : station d'épuration de Quincey, - eaux pluviales : toiture et voiries, Les eaux de voirie seront préalablement traitées par des séparateur à hydrocarbure. En ce qui concernent les eaux pluviales de toiture, elles seront récupérées dans une citerne souterraine d'environ 15 m3 pour servir ensuite à l'arrosage des espaces verts.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les seuls déchets sont liés aux activités de stockage et concerneront : - déchets de palettes, - déchets de carton, et film plastique utilisé pour l'arrimage, - déchets type papier liés aux activités administratives, - déchets ménagés liés à la présence d'environ 20 personnes sur le site. Ces déchets seront générés en quantités très limitée. Le projet ne générera pas de déchets inertes et dangereux.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet respectera les règles architecturales et d'urbanismes édictées par le règlement de la zone ECOPARC. Le porteur de projet est soucieux d'apporter une attention particulière à l'impact paysager de son site en utilisant des matériaux de construction, des essences végétales et un visuel respectueux des paysages de la Côte de Nuits et des climats de Bourgogne dont l'image de la société Joseph Cartron du groupe Spiriban est intrinsèquement liée.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le changement d'usage de la parcelle où sera implantée l'entrepôt a été étudié dans le cadre du plan d'aménagement de la zone Ecoparc autorisée par permis d'aménagé ayant fait l'objet d'une étude d'impact avec avis de la MRAE. Le projet sera compatible avec le règlement d'urbanisme ainsi que les dispositions prévues dans le cadre du règlement de la zone ECOPARC dont les règles ont été édictées notamment suite à la réalisation de l'étude d'impact.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet est situé dans un projet de zone Ecoparc ayant fait l'objet en amont d'une étude d'impact et l'obtention d'un permis d'aménagement.

A la date de dépôt du dossier nous n'avons pas connaissance de l'usage futur des autres parcelles de la zone.

Concernant les projets aux alentours de l'Ecoparc (1000 m), aucun projet pouvant avoir un impact cumulé avec le projet n'a été identifié suite à consultation des décisions de l'AE rendu public : <http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/avis-rendus-sur-projets-r305.html>

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Un tableau présente de manière synthétique l'analyse des incidences du projet, ainsi que l'activité du site incluant le projet, en phase d'exploitation, sur l'environnement et précise les mesures envisagées par l'exploitant. Ce tableau est présenté en annexe n°0

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet étant implanté sur la zone d'activité Ecoparc ayant fait l'objet d'une étude d'impact en mai 2020 (version 2 complétée et amendée suite à avis de la MRAE de mars 2020) : PA 14-1 de la demande d'aménager .

Les conclusions de cette étude d'impact peuvent être reprises pour le présent projet.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes de manière à éviter tout oubli des pièces annexes elles-mêmes citées.

Objet

Annexe 0 - relative à la présentation et description du projet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Nuits - Saint-Georges

le

7/07/2022

Signature

